

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 23 JANVIER 2025**

Le Conseil municipal de GRAY LA VILLE s'est réuni le 23 janvier 2025 à 20h30 sous la présidence du Maire Yvan GUIGNOT, en vertu d'une convocation du 16 janvier 2025.

Etaient présents : MM. et Mmes les conseillers municipaux : Serge DIZAMBOURG, Laurent GARCIA, Jean-Louis DA COSTA, Colette CHAPUIS, Pascale ROUX, Mireille CARQUIGNY, Christine BESOMBE-JOLLY, Agnès LAPLAZA, Danièle TARTRAT, Laurent BAILLY

Absents excusés : CHABOD Dimitri, Olivier BARBIER,

Pouvoir de CHABOD Dimitri à Laurent GARCIA

Secrétaire de séance : Agnès LAPLAZA

Administration : Alexia RIETMANN

Lecture et approbation du dernier compte rendu.

**AQUISITION DE TERRAIN :**

M. le Maire informe les conseillers que des terrains constructibles non bâtis et bâtis sont mis en vente par la safer. Les parcelles AB21 et AB22 situées au centre du village et, pour l'une, jouxtant le terrain communal seraient potentiellement intéressantes, notamment dans le cadre d'un accès par la rue du trouhot aux ateliers communaux. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de ne pas faire d'offre sur la parcelle AB 21(hangar). En revanche, il propose de faire une offre pour la parcelle AB 22 à 55000€ hors frais.

**PROPOSITION DE RÉAMÉNAGEMENT DES ATELIERS COMMUNAUX :**

M. le Maire explique que dans le cadre du sujet précédent il a fait venir, à titre d'information, M. Morel, économiste de construction, pour avoir un avis sur le bâtiment construit de la parcelle AB 21. Selon lui replacer les ateliers communaux dans cet hangar ne serait pas judicieux ; la surface est bien trop importante pour ne pas la valoriser autrement. En revanche, il est possible de réaménager les ateliers actuels pour un minimum de confort et de fonctionnalité. Le rapport financier serait meilleur qu'une nouvelle construction. Afin d'effectuer une estimation des travaux Monsieur le Maire propose aux conseillers que Monsieur Morel chiffre un projet. Les frais de ce dernier s'élèvent à 10% de montant HT. Après discussion, le conseil municipal accepte à l'unanimité de demander une étude.

**RÉFLEXION SUR LA VENTE D'UN BÂTIMENT COMMUNAL :**

M. le Maire rappelle que le bâtiment sis 16 rue de l'église, avait été estimé en 2021 pour vente éventuelle après le départ d'un locataire. Il invite les conseillers à réfléchir de nouveau sur le devenir de celui-ci sachant que quoiqu'il en soit des travaux de mises aux normes devront être réalisés, pour une nouvelle location. Après échange et réflexion, les conseillers décident à l'unanimité de mettre en vente le bâtiment auprès d'une agence locale. Le bail du locataire actuel devra être repris lors de la transaction.

**CLASSEMENT DE LA STATUE ST MAURICE DE L'ARTISTE FORGEOT :**

Mme Lenoir, conservatrice des antiquités et de objets d'art de la Haute-Saône, s'est intéressée à la statue St Maurice créée par M. Forgeot, artiste émergent. Elle désire inscrire cet objet au titre des objets mobiliers protégés. Si cette inscription est retenue par la commission régionale il est possible après avis de l'assemblée délibérante de demander un classement à l'échelle nationale. Le conseil municipal est consulté pour savoir si ce projet l'intéresse. Après avis, personne ne voit d'inconvénient à ce que la Statue St Maurice soit proposée au titre de l'inscription au mobilier protégés.

**QUESTIONS DIVERSES :**

- Etude demandée au SIED de changement des points lumineux de la commune en LED. 50% de l'opération pourrait être subventionné.
- Rencontre des maires de Velet et Gray-la-ville avec l'inspectrice d'académie. Aucune fermeture d'école n'est envisagée à ce jour.

Le Maire, Yvan GUIGNOT

